FORMATIONS
MASSAGES BIEN-ÊTRE

Année 2022

♥ Re-sourceôsens Formation est ravie de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation massage.

♥ Pour l'épanouissement et la qualité de votre formation, ce livret d'accueil vous renseigne de notre dispositif d'intervention en formation.

♥ Dans le cas des formations se déroulant à La Rochelle, ce livret vous présente les divers lieux de formation ainsi que les possibilités d'hébergement et de restauration.

♥ Pour les formations à votre domicile, ou votre espace professionnel, il vous précise les horaires et les modalités d'intervention.

♥ Les formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap, il est important de le mentionner lors du premier contact, afin de me permettre de trouver ensemble le meilleur accompagnement possible ou de vous orienter au mieux.

♥ Re-sourceôsens formation s'applique à mettre en œuvre des formations qualitatives afin de répondre à vos attentes.
Je suis disponible pour vous lors de toute la durée de votre formation.

Contactez-moi :

→ Téléphone 0683514875

→ Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr

→ RS : https://www.facebook.com/re.sourceosens

Joie de vous former.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

SOMMAIRE

1. Horaires et informations pratiques……p.3

2. Restauration et hébergement……p.4

3. Salles de formations à La Rochelle et Ile de Ré…… p.6

4. Formations à domicile ou en institut……p.9

5. Liste des formations……p.10

6. Accessibilité des formations……p.11

7. Conditions Générales de Vente……p.13

8. Règlement Intérieur……p.16

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

1. HORAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES

- HORAIRES DES FORMATIONS : 12H30 - 13H30 / 13H30 - 18H30

Un temps de pause de 30 min est prévu en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.
La pause déjeuner est de 12h30 à 13h30.

- LES STAGIAIRES doivent prévoir une tenue souple et adaptée à la formation.

- LES APPRENANTS doivent prévoir de quoi écrire, ainsi que leur repas et boisson.

- LES SUPPORTS sont fournis sous forme de livret, de planche et vidéo. Tous les produits et matériels autres sont fournis par Re-sourceôsens sauf mentions contraires dans le document « cadre et formations ».

- LES FORMATIONS à partir de 2 personnes peuvent avoir lieu à La Rochelle ou l'Ile de Ré aux adresses précisées dans les pages suivantes.

Vous y trouverez également des informations pratiques pour l'hébergement et la restauration, ainsi que l'adresse précises des lieux, avec les moyens de transports pour vous y rendre.

- Pour LES GROUPES de 1 à 4 apprenants max, les formations peuvent avoir lieu à votre domicile ou dans un espace professionnel dédié au bien-être.

  ⇨ *Voir modalités détaillées mentionnées en page 9.*

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

2. RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Les divers lieux d'accueil se situe à Puilboreau et au Bois-Plage sur l'Ile de Ré.

Vous pouvez manger dans les locaux ou dans divers commerces situés à proximité.

La Rochelle : Puilboreau est la plus grande zone commerciale de La Rochelle vous y trouverez hôtels, restaurants et restauration rapide.

Ile de Ré Bois-Plage : Groupe Hôtel Elégance / Restauration

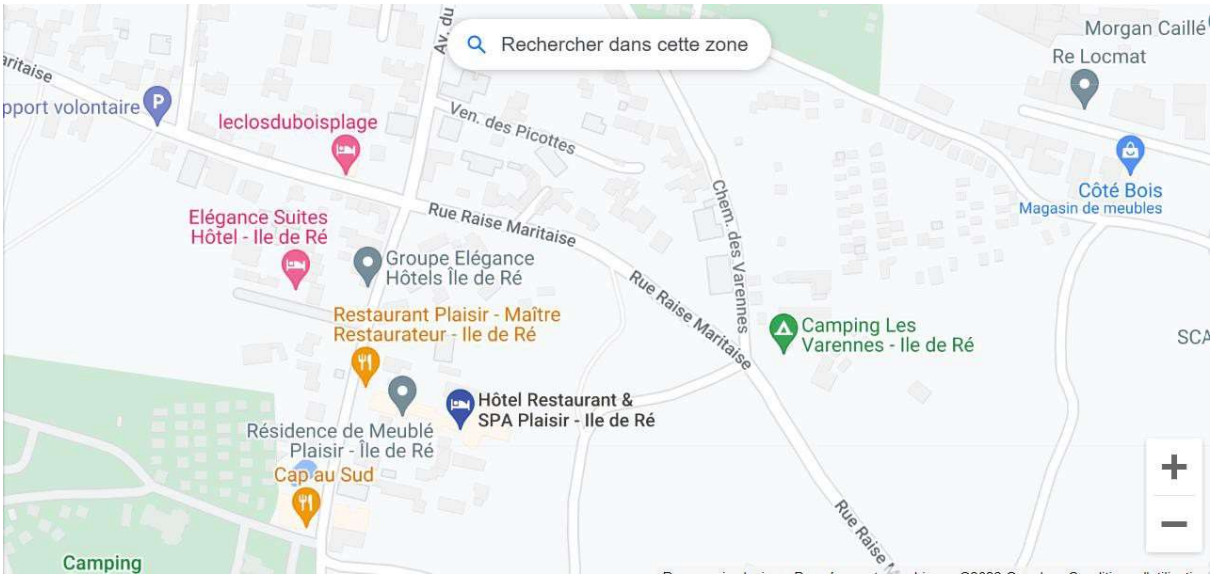

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

AUTRES ADRESSES AUX ALENTOURS :

https:/la-rochelle-sud-angoulins.premiereclasse.com/fr-fr/

https:/www.elegancehotel-iledere.com/

https:/la-rochelle-nord-puilboreau.campanile.com/fr-fr/

https:/www.bistro-regent.fr/puilboreau/

https:/www.gites-de-france-atlantique.com/

https: /eatsalad.com/

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

3. SALLES DE FORMATION

Salle de formation Re-sourceôsens

10 rue de la Gilleraie
17138 Puilboreau
https://www.re-sourceosens.fr/

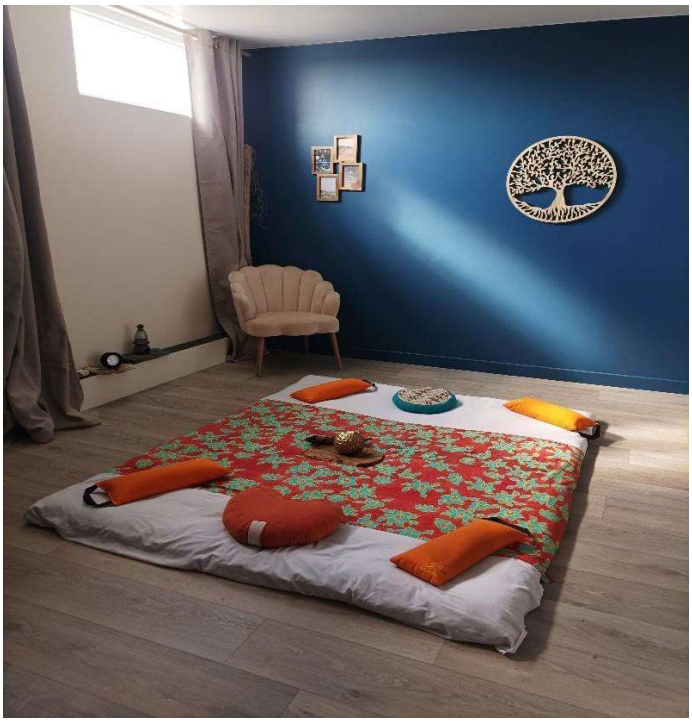

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

Elégance Hôtel – Ile de Ré

56 Rue du Pas des Bœufs
17180 Le Bois Plage
https://www.elegancehotel-iledere.com/

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

ACCES :

Salle de formation Re-sourceôsens

*En bus : située à 5 km du centre-ville de la Rochelle, la zone commerciale Beaulieu est accessible par bus depuis la gare et le centre-ville.
Ligne 4 – Arrêt **P+R Beaulieu** situé à quelques mètres de l'espace bien-être.
https://yelo.agglo-larochelle.fr/lignes-et-plans/

*En voiture : accès direct par autoroute depuis Nantes A83, Bordeaux A10 puis la N137 sortie C/C BEAULIEU Puilboreau.

- Un parking est réservé à la clientèle avec une place à mobilité réduite.

*En train : depuis Poitiers, Bordeaux, Nantes
https://www.sncf-connect.com/gares/la-rochelle

Elégance Hôtel – Ile de Ré

Situé à km du cœur de ville du Bois-Plage, l'hôtel Elégance vous accueille sur l'Ile de Ré.
*En bus : accessible depuis la gare et le centre-ville de la Rochelle.
Ligne 3 – Arrêt **Le Bois-Plage Marché**
https://www.iledere.com/s-informer/se-deplacer-sur-l-ile-de-re/horaires-de-bus-et-navettes

*En voiture : accès direct par autoroute depuis Nantes A83, Bordeaux A10 puis la N137 sortie Ile de Ré (pont à péage, tarif selon saison)

- Un grand parking est situé juste à côté, permettant un accueil de tout type de véhicule.

*En taxi : https://www.taxi-la-rochelle.com/

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

4. FORMATIONS À DOMICILE OU EN INSTITUT

- PRE-REQUIS : les formations en institut ou à domicile sont réservées à des petits groupes d'apprenants de 1 à 4 personnes.

- MOBILIER : Dans le cas ou votre espace dispose de tables de massages, chaises etc. qui ne peuvent être déplacés, nous utiliserons votre mobilier.
  Dans tous les autres cas, les tables et le linge seront fournis par Re-sourceôsens.

- HORAIRES : 9h - 13h / 14h - 18h.

  ⇨ Prévoir un temps d'installation de 30 minutes avant la formation et de désinstallation de 30 minutes minimum après la formation, ainsi qu'un accès libre et large à la pièce dédiée pour la formation.

- RESTAURATION : Re-sourceôsens fournit le buffet d'accueil.
  Chaque stagiaire devra apporter de quoi se restaurer pour les autres repas tels que le déjeuner.

- MOYENS MIS A DISPOSITION : ils devront être signalés à Re-sourceôsens au moins 15 jours avant le début de la formation qui le répercutera aux autres stagiaires le cas échéant.
  Tous les produits et matériels autres seront fournis par Re-sourceôsens sauf mentions contraires dans le document « Cadre de la formation »

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

5. LISTE DES FORMATIONS

Le massage des 5 Continents

Massage à l'huile, 2 complexes d'huiles sont référencés par la fédération du massage 5 Continents pour la réalisation de ce protocole d'une durée de 1h15 sur l'entièreté du corps, il se pratique sur table.
Il apporte détente, relaxation ainsi que stimulation du système veineux et lymphatique.

C'est un massage bien-être, il n'a aucun but thérapeutique.

L'Expanse Thérapy

Massage qui se pratique habillé, d'une durée de 1h, se pratique sur table, il permet d'intervenir auprès des personnes pudiques.
Le protocole se traduit sur la reliance de la tête, du cœur et ventre.
Il est associé à la musicothérapie et luminothérapie permettant un lâcher prise du mental et un contact vers soi.
L'ouverture du massage s'effectue par un questionnaire révélant un état psychique et physique du massé, pour un accompagnement suivi.

C'est un massage bien-être, il n'a aucun but thérapeutique.

Révolution Képala

Massage cranio- faciale qui se pratique habillé, d'une durée de 1h, il se pratique sur table ou sur futon, le shiatsu (digitopression) est sa base avec une incorporation d'huile, il permet d'intervenir sur des zones clés du crâne et visage et haut du dos pour une libération du mental, un allègement des tensions faciales.

C'est un massage bien-être, il n'a aucun but thérapeutique

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

6. ACCESSIBILITÉ DES FORMATIONS

- SAS Re-sourceôsens représentée par Lagarde Céline est déclarée en tant que prestataire de formation auprès de la DREETS Nouvelle Aquitaine, sous le numéro 75170280017.

- Les formations peuvent avoir lieu à mon espace bien-être, à votre domicile, dans votre espace professionnel ou dans des salles dédiées dans différents secteurs en fonction des événements créés sur les réseaux sociaux.

- Les formations sont assurées par moi-même, formatrice diplômée en tant que praticienne esthétique, coiffeuse, spa animatrice et accompagnante au massage par le toucher relationnel.

- Les formations ont une durée de 2 jours.

- Une troisième journée de perfectionnement peut être proposée à la demande du stagiaire.

- Le coût des formations varie entre 300€ et 1000€ selon les formations.

- La journée de formation sera facturée de 200€ à 350€ selon la formation.

- Pour obtenir un devis, me consulter par l'intermédiaire du formulaire contact sur mon site internet : https: /www.re-sourceosens.fr/ ou par téléphone au 0683514875 en laissant vos nom, prénom et le motif de votre appel et mail.

- Pour obtenir le programme complet, ainsi que les dates et les conditions d'accès à la formation, me contacter par l'intermédiaire du formulaire contact ou par téléphone et mail.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

ACCESSBILITE PMR :

- Pour toute personnes en situation de handicap, il est important de le préciser lors de la première demande de renseignements par téléphone, mail ou réseaux sociaux.

- Ceci afin de permettre à SAS Re-sourceôsens de vous proposer un accompagnement adapté ou de vous orienter vers un partenaire ou un organisme de formation permettant un accompagnement parfaitement conforme à vos besoins.

- SAS Re-sourceôsens travaillera avec plaisir sur l'accessibilité des locaux, en louant une salle spécifique répondant aux normes PMR, des moyens mis à dispositions en termes de matériel.
  - ⇨ Ex : hauteur de table, chaises, adaptation visuel et audio.

- Nous adapterons également le temps de formation qui sera réparti de manière différente.

- Ces adaptations peuvent générer un temps de préparation important ainsi que des critères de financement différents, c'est pourquoi il est recommandé de nous faire part de vos besoins spécifiques dès la prise de contact et de prévoir dans certains cas un temps d'entrée en formation plus long, afin de nous permettre de vous accompagner de la meilleure manière.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

7. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RE-SOURCEÔSENS

SAS Re-sourcôsens formations est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la beauté du cheveu et du bien-être.
Son siège social est fixé au 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau.
Il conçoit, élabore et dispense des formations à domicile, en institut (tarif de déplacement sur devis, nous consulter), et en cabinet et/ou salle de formations sur La Rochelle et alentours et diverses régions.

Sont désignés lors du présent contrat :
– Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit, passe, commande, finance une formation.
– Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

1) OBJET

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par SAS Re- sourceôsens pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

2) INSCRIPTION A UNE FORMATION

L'inscription à une formation n'est validée que lorsque le dossier est complet, et que vous avez reçu une confirmation écrite par mail et/ou SMS de cette inscription par SAS Re-sourceôsens, Le chèque, le virement ou le paiement en ligne fourni par la stagiaire dans son dossier d'inscription et correspondant aux frais de dossier sera encaissé (conditions d'encaissement de la caution article 4 de la convention).

3) ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Le stagiaire ou le client dispose de 15 jours à l'issue de la signature du contrat de formation pour se rétracter sans justificatif, par écrit avec recommandé avec AR, à condition que cela précède de plus de 15 jours l'entrée en formation.
Son chèque, virement ou paiement en ligne lui sera alors renvoyé par voie postale ou dématérialisée à réception de son courrier recommandé avec AR.
• Une fois passé le délai de rétractation, tout renoncement par le stagiaire devra être fait par courrier et envoyé en recommandé à l'organisme de formation et fera l'objet de l'encaissement soit 160€ Nets au titre de dédit (correspondant au paiement remis par le stagiaire dans son dossier d'inscription) + les frais mentionnés dans la convention en fonction du temps restant avant l'entrée en formation, à l'exclusion des cas suivants SUR JUSTIFICATIF : maladie, accident, hospitalisation, non prise en charge par le prescripteur, décès.
→Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le FAFCEA, ou tout autre organisme de financement.
• Si le stagiaire présent s'absente durant les horaires de formation, celle-ci ne recevra pas le financement du FAFCEA ou autre financeur et devra s'acquitter de la totalité du coût de la formation auprès SAS Re-sourceôsens.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

• En cas de résiliation partielle de la formation par le stagiaire, l'action de formation est due en totalité (le FAFCEA ou autre financeur ne prenant en charge que les heures de formations réalisées, le stagiaire doit alors s'acquitter auprès de l'organisme de formation du montant restant correspondant à ses heures d'absences).
→ Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le FAFCEA ou autre organisme de financement.

4) CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix de nos formations sont exprimés en PRIX NETS. SAS Re-sourceôsens ne disposant pas de subrogation par le FAFCEA, les démarches de prises en charges seront à réaliser par le stagiaire.
Le stagiaire, s'il est auto–entrepreneur, s'engage à remplir en bonne et due forme l'attestation sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires des 12 derniers mois, fournie par le FAFCEA.
→ Si l'attestation remplie et signée par le stagiaire s'avère fausse après vérification des services du FAFCEA, ou que son chiffre d'affaires des 12 derniers mois est nul, ou qu'il a déjà épuisé son quota d'heures de formation annuel sans nous avoir averti au préalable, celui-ci sera contraint de régler intégralement le montant de la formation sans demander le moindre dédommagement ou remboursement auprès SAS Re-sourceôsens.
• Pour les stagiaires en auto-financement : Le règlement total du prix de la formation le premier jour de la formation avant la formation par virement bancaire auprès SAS Re-sourceôsens.
En cas d'inscription tardive, l'intégralité sera demandée.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance sauf mention différentes indiqué sur la facture.

5) EFFECTIFS ET AJOURNEMENTS

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité, cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. SAS Re-sourceôsens peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Les inscriptions sont closes 8 jours avant le début du stage, cependant passé ce délai, le stagiaire peut néanmoins s'inscrire et participer à la formation après confirmation et validation du référent pédagogique (étude au cas par cas). Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, SAS Re-sourceôsens se réserve le droit d'annuler ou de reporter, sans frais cette formation, en cas de maladie de la formatrice ou encore en cas de grève des transports (avion, train). Nous renverrons par voie postale ou dématérialisé dans ces cas-là, le paiement remis par la stagiaire concernant la formation sera annulé.

6) PREREQUIS/DESCRIPTIF/PROGRAMME DES FORMATIONS / EVALUATION / METHODES

→ Prérequis :
Esthéticienne diplômée ou en cours d'obtention du diplôme (CAP minimum) salariée ou chef d'entreprise.
• toute personne désirant créer son projet dans le bien-être avec un minimum requis dans l'holistique et professionnel du domaine de la beauté et du bien-être immatriculée à la chambre des métiers ou du commerce.
→ Sans prérequis :
• Particuliers en auto-financement, à visée de connaissance personnelle, et/ou de pratique de loisirs pour les professions réglementées par diplômes.
→Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.
→ Les objectifs, évaluations et méthodes mobilisées sont transmises par mail sur simple demande et lors de la contractualisation de l'inscription à la formation.

7) PROPRIETE INTELLECTUELLE

La fédération Massage 5 Continents est le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle du massage M5C et EXPANSE THERAPY des formations qu'il propose à ses formateurs et praticiens.
SAS Resourceôsens est le titulaire des droits de propriété intellectuelle du massage REVOLUTION KEPALA.
La reproduction, cession, transmission, transformation, utilisation de l''ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale..) eststrictement interdite. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles 122-4 etL. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. 8) 8 CONFIDENTIALITE Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement.

8) DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.
En cas de litige survenant entre le client et SAS Re-sourceôsens formations à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de La Rochelle.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Objet et champ d'application

Conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail, le présent règlement a pour objet de déterminer les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité et de discipline aux stagiaires de l'organisme de formation, dénommé ci-après. Tout stagiaire doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. Toutefois, lorsque la formation se déroule dans une entreprise déjà dotée d'un règlement intérieur, les mesures
de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce règlement.

Article 2 - Hygiène et sécurité

Pour chaque session de formation selon les régions, l'organisme de formation conclut un bail de location avec des établissements répondant aux normes de sécurité et d'incendie en vigueur (selon la norme ERP). Chaque stagiaire doit veiller au respect des consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité, sous peine de sanctions disciplinaires.
Propreté des locaux Les stagiaires doivent maintenir en ordre et en état de propreté constante les locaux où se déroule la formation. A ce titre, il leur est interdit de manger dans les salles de cours.
Alcool et produits stupéfiants L'introduction et la consommation de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées est strictement interdite. Il est également interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.
Consignes de sécurité – Incendie Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus des stagiaires. Les stagiaires sont tenu·e·s d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur de la formation ou par un salarié de l'entreprise où se déroule la formation.
Accident - déclaration Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le·la stagiaire accidenté·e ou les personnes témoins de l'accident, à l'organisme de formation. Conformément à l'article R. 6342-3 du code du travail, l'accident survenu au·à la stagiaire pendant qu'il·elle se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il·elle s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.
Interdiction de fumer ou de vapoter Il est interdit de fumer ou de vapoter (utilisation d'une cigarette électronique) dans les locaux de formation. Les stagiaires sont toutefois autorisé·e·s pendant leur temps de pause à aller fumer ou vapoter à l'extérieur de l'établissement.

Article 3 – Horaires, absences et retards

Les horaires de la formation seront communiqués aux stagiaires au préalable. Les stagiaires sont tenu·e·s de respecter ces horaires. Sauf autorisation express, les stagiaires ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation.
L'émargement devra être fait au début ou à la fin de chaque atelier selon la pratique de l'organisme de formation. En cas d'absence ou retard, les stagiaires en informent dans les plus brefs délais l'organisme de formation et s'en justifier.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

L'employeur du stagiaire est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.
De plus, pour les stagiaires dont le coût de la formation est pris en charge par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Caisse des dépôts), les absences non justifiées entraînent une retenue sur la prise en charge du coût de la formation, proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 4 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. A titre d'exemple, il est formellement interdit aux stagiaires :
De modifier, d'utiliser à une fin tierce ou de diffuser les supports de formation sans l'autorisation expresse de l'organisme de formation ;
De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles de la formation.

Article 5 : Accès aux locaux

Les stagiaires ont accès aux locaux où se déroule la formation exclusivement pour suivre le stage auquel ils·elles sont inscrit·e·s. Ils·elles ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation. Il leur est interdit d'être accompagné·e·s de personnes non inscrites au stage.

Article 6 - Utilisation du matériel

Tout·e stagiaire est tenu·e de conserver en bon état le matériel et la documentation mis à la disposition par l'organisme de formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.
Il est formellement interdit de diffuser les codes personnels nécessaires pour se connecter à l'espace extranet. A la fin du stage, le·la stagiaire est tenu·e de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation ou présents sur son extranet.
La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit pour le.la stagiaire, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

Article 7 : Vol ou dégradation des biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 8 - Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après, sans nécessairement suivre l'ordre de ce classement

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

L'organisme de formation informe de la sanction prise le cas échéant : l'employeur du·de la stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ; et/ou le financeur du stage.

Article 9 - Procédure disciplinaire

En application de l'article R.6352-4 du code du travail, « aucune sanction ne peut être prononcée à l'encontre du stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui ».
Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le la stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du de la stagiaire pour la suite de la formation.
Au cours de l'entretien, le.la stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précèdent fait état de cette faculté.
Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au à la stagiaire : celui.celle-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.
Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le la stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui elle et, éventuellement, qu'il elle ait été convoqué(e) à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.
La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.
Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au à la stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.
L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/

Article 10 : Représentation des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant conformément aux dispositions des articles R.6352-9 et suivants du code du travail.
Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.
L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.
En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent. Les délégués sont élus pour la durée de la formation.

Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.
Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.
Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 11 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les locaux et sur le site internet de l'organisme de formation. En outre, un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Nom du stagiaire : ……

Fait à : …….

Le : / /

mis à jour le 22/09/2022

SAS Re- sourceôsens Céline Lagarde 10 rue de la Gilleraie 17138 Puilboreau Tel : 0683514875 Mail : celine.lagarde@re-sourceosens.fr
Siren 91063154800013 - FR : 42910631548 - TVA 429 106 315 48 - NDA 75170280017
Enregistrée auprès de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine
https://www.facebook.com/re.sourceosens/ https://www.instagram.com/re_sourceosens/ http://re-sourceosens.fr/